



- Limite de commune
- Limites de Zones
- Espaces boisés classés
- Espaces remarquables
- Emplacements réservés
- Constructions remarquables à protéger
- Habitations sinistrées par la sécheresse 1989-1990
- Alignements d'arbres à créer
- Implantation à l'alignement ou en retrait de 3 m Voir plus selon les cas
- Implantation à l'alignement obligatoire
- Périmètre de protection autour des silos
- Périmètre de 500 m autour de la gare aux normes de stationnement particulières
- Polygone maximum d'implantation des constructions
- Limite d'implantation des constructions

EMPLACEMENTS RESERVES AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CORBEIL-ESSONNES

N°	AFFECTATION
1	Espace de stationnement
2	Place de stationnement
3	Vaire à créer sous forme d'un hall public
4	Equipement sportif
5	Equipement socio-éducatif
6 à 44	Vaire collectif ou dépositaire
<b>EMPLACEMENT RESERVE AU PROFIT DE L'ETAT</b>	
45	Equipement de la Trésorerie

(Voir détails en annexe)

